



JESSICA FRANCE
Association Loi 1901

JFRANCE/201213/13117
ASC/AG/YB/SG

*Association à But non Lucratif régi par la Loi de 1901
Déclarée à la Préfecture de l'Isère sous le numéro 1\19873, publiée au Journal Officiel du 14 août 1991, et immatriculée
à l'INSEE sous le numéro : 382 765 410 00016, Code NAF : 7112B*

CEA - Grenoble - 17, rue des Martyrs - 38054 GRENOBLE CEDEX 9.

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 20
JUN 2014
N°31**

Le 20 juin 2014,
A 14h00,

Les membres de l'Association JESSICA FRANCE se sont réunis, en assemblée générale ordinaire annuelle, au Novotel Paris les Halles 8, Place Marguerite de Navarre – 75001 PARIS, sur seconde convocation.

Les membres fondateurs, actifs, associés et adhérents signent la feuille de présence lors de leur entrée en séance, tant en leur nom qu'au nom et pour le compte des membres qu'ils représentent.

Le quorum requis lors d'une seconde convocation tel qu'indiqué à l'article 18 des statuts étant réuni, l'assemblée générale peut valablement délibérer.

Monsieur Yves BOURDON, Président de l'Association, étant absent, Monsieur ORCIL, vice-président, est désigné comme Président de séance, conformément au 7.1 des statuts.

Monsieur Jean-Philippe MALICET rappelle que l'ordre du jour est le suivant :

0. Approbation du compte rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire du 20 juin 2013

Le projet de compte rendu est consultable sur le site du programme CAP'TRONIC à l'adresse suivante : <http://www.captronic.fr/Compte-rendu-AG-20-juin-2013.html> (dans la barre en haut de l'écran, choix « CAP'TRONIC » puis « RAPPORTS D'ACTIVITE » puis « COMPTE-RENDU AG 20 juin 2013 ») ;

1. Lecture du rapport moral et du rapport financier pour l'exercice clos le 31 décembre 2013 ;
2. Lecture du rapport et du rapport spécial du Commissaire aux Comptes ;
3. Approbation des comptes clos le 31 décembre 2013 et du rapport moral et du rapport financier pour 2013 ; approbation des conventions réglementées ;
4. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2013 ;
5. Renouvellement des administrateurs représentant les membres actifs ;
6. Renouvellement des administrateurs représentant les membres associés ;
7. Renouvellement des administrateurs non présidents de CIRP représentant les membres adhérents
8. Pouvoirs pour les formalités ;
9. Point sur l'activité 2014 ;
10. Questions diverses.

Il est procédé à un tour de table pour que chacun se présente.

Il est fait lecture du rapport d'activité sur l'exercice clos le 31 décembre 2013, Monsieur MALICET commente les résultats de l'activité 2013. Il constate que tous les chiffres sont en progression, avec 2.699 PME aidées en 2013 contre 2.159 PME aidées en 2012. Il rappelle que les chiffres ont doublé en 3 ans.

Il commente ensuite le graphique des séminaires: 160 séminaires ont été organisés entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2013 contre 122 en 2012, correspondant à 3.331 Journées Participants PME, et précise que les séminaires ont souvent couvert plusieurs problématiques technologiques.

Les tableaux relatifs aux « contrats d'appui technique » permettent de constater l'exécution de 347 contrats en 2013, avec une grande diversité des marchés visés par les PME accompagnées et une progression notable de la problématique technologique des capteurs.

Monsieur Jean-Philippe MALICET présente le tableau de l'activité par Inter-Régions. Toutes les Inter-Régions ont dépassé leurs objectifs, Paris Nord-Est réalisant, comme en 2013, les scores les plus importants.

Il est ensuite présenté la carte de France de l'activité détaillée par régions administratives, où les régions Ile de France et Rhône-Alpes ont des résultats très proches (47 PME aidées par un contrat et 114 PME conseillées contre 47 PME aidées par un contrat et 124 PME conseillées).

En l'absence de Madame Brigitte ROUSSIN, Monsieur MALICET présente les comptes annuels.

On constate une hausse globale du chiffre d'affaires (+ 41,86 %), et du poste subventions (+ 31,61 %), qui permettent de compenser la hausse des charges d'exploitation (+ 26,23 %). Le résultat d'exploitation est donc, contrairement à 2012, un résultat positif de 208.171 euros.

La hausse du chiffre d'affaires touche tous les postes. En particuliers, les adhésions augmentent fortement depuis le deuxième semestre 2012 en raison de l'impact des ateliers Logiciel Embarqué et de la forte croissance de l'activité et du nombre de contrats d'expertise.

S'agissant de la progression des subventions, elle provient principalement de la hausse de la subvention DGCIS (+ 31,54 %) et de la nouvelle subvention IRT NANOEELEC.

S'agissant des charges, on constate une progression de la sous-traitance (appel aux experts pour les séminaires, les ateliers et les contrats) financée par la DGCIS (+ 42,44 %) et l'apparition de la sous-traitance IRT NANOEELEC. Les frais de personnel ont normalement augmenté, l'effectif étant au complet en 2013 après les embauches effectuées en 2012 et début 2013.

Après prise en compte du résultat financier, également positif pour 1.775 euros, du solde positif de 24.084 euros du résultat exceptionnel, et l'impôt sur les sociétés (68.546 euros), le résultat net de l'exercice est un bénéfice de 165.484 euros.

Monsieur MALICET commente ensuite le tableau « financement de l'association » qui permet de constater que le ratio de financement DGCIS sur le total du financement (programme CAP TRONIC) est de 76,62 % et est donc inférieur au taux maximum fixé dans la convention de financement par l'Etat du programme.

Monsieur BAUMANN, Commissaire aux Comptes donne ensuite lecture de son rapport sur les comptes annuels et du rapport spécial sur les conventions règlementées.

Il expose qu'il a procédé personnellement à la révision des comptes et confirme qu'il les a certifiés sans réserve.

Personne ne demandant la parole, le Président de séance met aux voix les résolutions de l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après l'avoir revue, adopte la rédaction du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 20 juin 2013 qui lui a été soumise.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport moral et financier établi par le Conseil d'Administration, au titre de l'exercice 2013, ainsi que le rapport du Commissaire aux Comptes, en approuve les termes et approuve les comptes de l'exercice écoulé, qui font ressortir un bénéfice de 165.583,89 €.

Quitus est donné aux membres du Conseil d'Administration.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport moral et financier établi par le Conseil d'Administration, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice de 165.583,89 €, au report à nouveau.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes, en approuve les termes.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des personnes pouvant prendre part au vote.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat des administrateurs représentant les membres actifs, soit :

- Mme THEVENOD (LAAS à Toulouse) ;
- M. PLAINCHAULT (ESEO à Angers) ;
- M. LECLUSE (CEA LIST à Saclay) ;
- M. FIOCCI (CMP GC),

pour une nouvelle année.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat de Monsieur BAUBAU (MEITO, représentant les membres associés, pour une nouvelle année.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat des administrateurs non présidents de CIRP représentant les membres adhérents, soit Messieurs LEIBOVICI et CITEAU, pour une nouvelle année.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait de procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Puis Monsieur MALICET reprend la parole pour faire un point sur l'activité 2014.

Activité 2014

Le niveau de l'activité est bon notamment pour les contrats engagés qui représente 109 % des objectifs. L'activité est bien engagée tant en nombre qu'en volume des contrats mais également en termes d'équilibre part DGCIS/part PME (part PME 114 %). Il précise que JESSICA France doit s'adapter ; elle ne doit pas concurrencer le privé tout en augmentant la part privée de son financement. JESSICA France a un peu de marge concernant cette part privée, ce qui est positif.

Il rappelle que le décalage entre contrats signés et contrats engagés est un décalage technique lié aux délais de retour des contrats. Les contrats signés représentent 84 % des objectifs. En outre, certains contrats sont plus importants en volume et sont donc plus longs à solder.

L'activité par Inter-régions est différenciée suivant les contextes locaux, le taux de réalisation le plus faible étant toujours celui des Compte-rendu de suivi (CRS).

Il y a donc une demande forte et pérenne de la part des PME.

Monsieur MARPEAU précise que CAP'TRONIC commence à être vraiment connu et visible, ce qui explique la hausse des demandes des PME. Un échange s'en suit où il est constaté que JESSICA FRANCE ne peut arriver à répondre à toutes les demandes en raison d'un manque d'ingénieurs, mais que l'option d'embauche en CDD n'est pas envisageable.

Par ailleurs, Monsieur DUPON NIVET rappelle que Bruxelles, en cas de non-respect des critères, ira demander le remboursement non pas aux subventionneurs, mais à JESSICA FRANCE.

Il est ensuite fait une présentation de l'évolution de l'offre avec la mise en place de **CAP TRONIC Process**, qui a pour objectif d'aider un nombre limitée de PME souhaitant faire évoluer des systèmes électroniques pour améliorer leur productivité, cette aide ne devant porter que sur des problématiques complexes d'intégration électronique, pour rendre les PME françaises plus compétitives.

Le taux de financement sera au maximum de 50 % avec un montant de subvention plafonné à 8.800 euros HT.

La DGCIS a donné son autorisation pour sortir de la phase d'expérimentation et une communication a été réalisée en juin. 4-5 contrats sont en cours, dont certains très confidentiels, qui ne peuvent être évoqués. Ce programme fait entrer l'association dans des entreprises différentes du cœur de métier habituel.

En l'état, il n'est pas possible d'anticiper les demandes de ressources et il n'y a donc pas de budget spécifique à cette action. Aussi, pour l'instant, il est nécessaire de défendre le programme et d'utiliser les ressources et emplois existants. Mais en cas de développement, il sera nécessaire de recruter car l'association peine déjà à répondre l'offre traditionnelle CAP'TRONIC, à effectif constant. Si aucune subvention n'est obtenue à terme, cette action devra être stoppée. Toutefois il est compréhensible qu'il n'y ait pas de budget spécifique à ce stade, car ce programme est toujours en phase de test et les résultats obtenus doivent être analysés.

Monsieur CITEAU précise que le choix s'est porté sur l'association car aucune structure existante n'avait à priori plus de possibilités de répondre à cette demande. Monsieur MALICET confirme que JESSICA France est un expert neutre, pas vendeur de solution, et que cela inspire confiance.

Monsieur CITEAU demande si les ingénieurs constatent une stagnation des start-up, Monsieur MARPEAU infirme. Les ingénieurs rencontrent tous les jours des porteurs de projets, mais certains relèvent plus de l'inventeur que la start-up.

Trophées CAP'TRONIC

Le calendrier est rappelé : appel à candidatures depuis mars, avec comme date limite de remise des dossiers le 12 juin.

La date du jury est fixée au 8 juillet, de manière à pouvoir communiquer sur les projets nominés.

Ces trophées sont réalisés en partenariat avec le magazine ElectroniqueS.

Les projets nominés seront mis en avant sur ENOVA Paris du 16 au 18 septembre. Le stand CAP'TRONIC sera situé à côté de l'espace systèmes embarqués et communicants. Monsieur MARPEAU précise que CAP'TRONIC propose aux PME, en contact avec le programme, d'être exposées sur cet espace pour un tarif très intéressant.

Les trophées seront remis lors de l'évènement « CAP sur l'innovation » le 15 octobre à la Maison Internationale (Paris 14), facilement accessible par le RER B, le lieu ayant une capacité d'accueil importante. Il est précisé que chaque adhérent pourra parrainer un chef d'entreprise non adhérent.

Monsieur MALICET rappelle que l'évènement est en cours de préparation et qu'ils sont ouverts à toute proposition d'intervenants.

Embedded France

CAP'TRONIC est co-fondateur d'Embedded France, et est à l'origine de la création d'un groupe de travail « Systèmes embarqués pour objets connectés », ayant pour principaux objectifs d'aligner les professionnels de la chaîne de valeurs pour réduire la complexité et assurer la compétitivité d'une filière française « système embarqués à faible ou moyenne criticité » pour des petites & moyennes séries (cibles PMI et ETI), répondre à la problématique de la rareté des compétences et bâtir une réponse collective aux appels à projets NFI.

Il rappelle que les compétences en sont très recherchées et représentent 9 % des offres d'emploi à l'APEC.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour de l'assemblée, la séance est levée à 16 h 30.

Il est dressé un procès-verbal de l'assemblée générale signé par le président de séance et le secrétaire de séance.

LE PRESIDENT

LE SECRETAIRE DE SEANCE